



# Restauration-Portage des repas

*Le portage des repas est mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale CCAS.*



Liens à cliquer

- [Remplir le Bulletin d'inscription](#)
- [Signer le Règlement interieur](#)

Voici les réponses aux questions que vous pouvez vous poser à ce sujet.

- **Comment est préparé le repas ?**

Le repas est confectionné par la cuisine centrale. Il est composé d'une entrée, d'un plat et son accompagnement, d'un produit laitier et d'un dessert. Le tout est présenté dans des barquettes individuelles jetables qui peuvent être réchauffées dans un four micro-ondes. Il s'agit d'un menu unique, le même que celui proposé aux écoles.

Le menu comporte 2 entrées

Possibilité de choisir un menu avec pain (représentant l'équivalent d'1/2 baguette) pour 6,60€

- **Quand est proposé le service ?**

Ce service fonctionne pour le déjeuner, du lundi au vendredi. Le repas est livré à domicile.

Pendant les périodes de fermeture de la cuisine centrale, la mairie propose un service de remplacement assuré par un traiteur, pour les personnes qui le souhaitent.



- **Comment s'inscrire ?**

L'inscription se fait en mairie au 05 61 84 21 10.

C'est une inscription régulière ou ponctuelle. Une fiche est à remplir pour la première inscription, ensuite, la réservation des repas pourra se faire par téléphone. En cas d'annulation, il est nécessaire de prévenir la Mairie 48h à l'avance. Tout repas non annulé sera facturé, sauf cas de force majeure.

- **Combien cela coûte ?**

Le prix du repas livré est fixé à 6,60 € ou 7,26€ (avec pain), la facturation s'effectue une fois par mois. En cas de grandes difficultés financières, il est possible de contacter le CCAS à ce sujet

- **Qui est concerné ?**

Toute personne habitant Montastruc, ayant plus de 65 ans, ou de mobilité réduite, ou étant de retour d'hospitalisation